

**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SOPHIE-D’HALIFAX
MRC DE L’ÉRABLE
PROVINCE DE QUÉBEC**

Procès-verbal de la séance extraordinaire de la municipalité de Sainte-Sophie-d’Halifax tenue le 1 septembre 2026 à 19h03 et à laquelle séance sont présents :

Siège #1 - Pierre Gosselin
Siège #2 - Michel Duperron
Siège #3 - Mathieu Jolibois
Siège #4 - Vincent Beaudoin
Siège #5 - Étienne Vigneault
Siège #6 - Jean Goulet

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur Christian Daigle, maire. Madame Nadia Roy, Directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2 - CERTIFICAT DE SIGNIFICATION

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, le directeur général par intérim a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour aux conseillers élus du conseil. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de l’avis tel que requis par la loi.

153-09-26

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Michel Dupperon, appuyé et résolu à l’unanimité des membres du conseil que l’ordre du jour soit adopté.

1 - OUVERTURE DE SÉANCE

2 - CERTIFICAT DE SIGNIFICATION

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4 - OCTROI DE CONTRAT - TRAVAUX DE STABILISATION DE TALUS - 8e RANG - PROJET SSH-2026-01

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Adopté à l’unanimité des conseillers présents

154-09-26

4 - OCTROI DE CONTRAT - TRAVAUX DE STABILISATION DE TALUS - 8e RANG - PROJET SSH-2026-01

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Sophie-d’Halifax a procédé à un appel d’offres sur invitation pour la réalisation des travaux de stabilisation de talus sur le 8e rang, dans le cadre du projet **SSH-2026-01**;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et analysées par le Service d’ingénierie de la MRC de L’Érable;

ATTENDU QUE les soumissions reçues sont les suivantes :

Soumissionnaire Montant, taxes incluses

EMP	36 565,04 \$
Groupe FJH	84 718,82 \$

ATTENDU QUE le Service d'ingénierie de la MRC de L'Érable a procédé à l'analyse des soumissions reçues;

ATTENDU QUE le Service d'ingénierie de la MRC de L'Érable recommande l'adjudication du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit **EMP**, pour un montant de **36 565,04 \$, taxes incluses**, sous réserve des disponibilités budgétaires pour ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Pierre Gosselin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE le conseil municipal de Sainte-Sophie-d'Halifax octroie le contrat relatif aux **travaux de stabilisation de talus – 8e rang, projet SSH-2026-01**, à **EMP**, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de **36 565,04 \$, taxes incluses**, conformément à sa soumission et aux documents d'appel d'offres;

QUE l'octroi du contrat soit conditionnel à la disponibilité des crédits budgétaires nécessaires ainsi qu'à l'obtention, le cas échéant, de toutes les autorisations requises pour la réalisation des travaux;

QUE les travaux soient exécutés conformément aux plans, devis, bordereau de soumission, addendas, s'il y a lieu, ainsi qu'à l'ensemble des conditions prévues aux documents d'appel d'offres du projet **SSH-2026-01**;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution et à procéder aux démarches administratives requises pour la réalisation du projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Réponses aux diverses questions des citoyens.

155-09-26

6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Vincent Beaudoin appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil que la présente séance soit levée à 19h08

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, Christian Daigle, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'ils contiennent au sens de l'article 142(2) du Code municipal du Québec.

Christian Daigle, maire

Nadia Roy
Directrice générale et greffière-trésorière